



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 129319

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la proposition de loi relative à l'universitarisation des études de sages-femmes. En effet, les membres de l'Association nationale des étudiants sages-femmes (ANESF) militent pour une intégration de leurs études à l'université car il s'agit d'une des quatre professions médicales et pharmaceutiques en France, à côté des chirurgiens-dentistes, des médecins et des pharmaciens, dont la formation ne se fait pas à l'université. Une formation à l'université permettrait aux étudiants sages-femmes de mutualiser des enseignements avec ces trois autres filières et d'insuffler une connaissance réciproque du métier de l'autre. Cette universitarisation contribuerait à former des professionnels toujours plus compétents et à assurer une prise en charge de qualité des femmes enceintes ou non et des nouveau-nés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur la proposition de loi n° 4134 relative à l'universitarisation des études de sages-femmes et de lui indiquer quelles suites il entend y réserver.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129319

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1824

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)